

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION
RÈGLEMENT ADMINISTRATIF NUMÉRO 693**

Prenez avis que lors de la séance régulière tenue le 20 octobre 2026, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement administratif numéro 693 intitulé :

« Règlement sur les animaux ».

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435 boulevard Iberville, à Repentigny, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Repentigny, ce 23^e jour du mois d'octobre 2026.

Le greffier,



M^e Marc Giard, OMA, avocat